



ACADÉMIE DE SOPHROLOGIE DE PARIS

Une école de référence, un métier pour la vie



FORMATION DE SOPHROLOGUE

Titre de sophrologue inscrit au RNCP



École Patrick André CHÉNÉ

Créée en 1991

SOMMAIRE

■ ÉDITO DU DIRECTEUR	3	■ SÉMINAIRES DE PERFECTIONNEMENT	21
■ L'ÉCOLE	4	■ CYCLE SUPÉRIEUR	22
Organisme de formation professionnelle en sophrologie	4	■ AUTRES ACTIVITÉS DE L'ACADÉMIE	23
Origine et histoire de l'école	4	■ LES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES	24
Tableaux récapitulatifs	5	Livres de référence	24
Les caractéristiques et l'esprit de l'école	6	Les CD - DVD	25
La valeur de l'école	7	■ ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE	26
Le directeur	7	■ NOTRE ÉTABLISSEMENT EN IMAGES	27
Patrick-André Chéné	7	■ FORMALITÉS D'INSCRIPTION	30
■ L'ÉQUIPE DE FORMATEURS	8	Renseignements	30
■ LA SOPHROLOGIE	10	Tarifs	30
Une première approche	10	Modalités d'inscription	31
Autres définitions de la sophrologie	11	Calendrier	31
Témoignages de nos élèves	11	Infos pratiques	31
■ LE MÉTIER DE SOPHROLOGUE	12	■ CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE	32
Profession : Sophrologue	12	■ RÈGLEMENT INTÉRIEUR	33
Les compétences du sophrologue	12	■ BULLETIN D'INSCRIPTION	39
Les différents modes d'exercice	13		
■ LA FORMATION DE SOPHROLOGUE			
CYCLE DE BASE	14		
Objectifs	14		
Tableau récapitulatif du cursus total	14		
Organisation de la formation	15		
Contenu de la formation	15		
Moyens pédagogiques	15		
Outils pédagogiques	15		
Public – Prérequis -			
Conditions d'admission	16		
Validation de la formation			
Certificat de Sophrologue RNCP	16		
Programme	17		
■ TITRE SOPHROLOGUE	18		
RNCP	18		
VAE	19		
Tableau récapitulatif de la VAE	20		



20 rue Henri Bocquillon, 75 015 Paris
Permanence téléphonique 01 45 57 27 20
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et 13h à 19h.
email : courrier@academie-sophrologie.fr



ÉDITO



Bienvenue dans notre école, tournée vers l'enseignement de la Sophrologie et l'accompagnement vers un nouveau métier. Notre école répond à cette aspiration actuelle d'une profession pleine de sens, liée à l'humain et à des valeurs personnelles recherchées, réaffirmées.

Dans cette période riche en changements, avec des interrogations sur l'avenir, une pression de plus en plus grande dans sa vie professionnelle, à tout moment **l'adaptation** du mode de vie est nécessaire. La société se transforme, les aspirations changent, les motivations aussi.

Dans sa mission **d'aide à la personne** dans les différentes dimensions de sa vie, la sophrologie, fruit des évolutions contemporaines sur la conscience, fondée sur des techniques à la fois ancestrales, traditionnelles et nouvelles est une symbiose qui permet de retrouver «cette vie qui vit en soi», et d'utiliser tous les potentiels et les valeurs de sa personne, pour être **présent** à soi-même et au monde, avec toute sa richesse.

De plus en plus, le besoin est ressenti de vivre et travailler **autrement**. En sophrologie cela s'appelle le «**redéploiement existentiel**». Faire exister chacun au travers de toutes ses possibilités, mises à jour et stimulées telle est bien la grande force de la sophrologie.

La recherche de **valeurs** personnelles, authentiques, la nécessité **d'exister**, de trouver en soi-même des solutions, des motivations, une nouvelle philosophie de vie, de se réinventer, d'être heureux, de mieux vivre, de travailler selon ses valeurs, tous ces thèmes, parmi d'autres, sont l'objet même de la sophrologie.

La **Sophrologie** face à ces nouvelles aspirations permet à chaque individu, qui a la volonté de s'impliquer réellement, d'apprendre et de maîtriser des outils qui vont lui permettre de refonder son existence positivement. Elle trouve son application tant dans la sphère **privée** que dans la sphère **professionnelle** car il n'est pas possible de fractionner l'existence.

La sophrologie par ses **méthodes établies sur l'humain**, sur la force de la conscience, est un outil puissant, simple, mobilisateur, impliquant, qui permet à ceux qui le souhaitent, de vivre, travailler et se ressourcer en inventant chaque jour leur quotidienneté, allant chercher au fond d'eux-mêmes toutes les stratégies nécessaires à cet objectif.

L'Académie de Sophrologie est une **école de formation** au métier de **sophrologue**.

Elle forme depuis **plus de 28 ans (1991)** des sophrologues et évolue sans cesse, pour mieux transmettre. Notre projet pédagogique est d'accompagner de façon personnalisée, chaque stagiaire vers cette **nouvelle profession** qu'est la sophrologie.

L'Académie de Sophrologie est plus qu'une école. Elle est une **référence** qui signifie la **qualité** de transmission des concepts de la sophrologie selon son fondateur Alfonso **Caycedo** tels qu'il les a transmis jusqu'en 2007, mais aussi selon **l'actualisation** de toutes les branches de la sophrologie qui se réalise en permanence grâce au travail et à la collaboration de tous les sophrologues.

J'ai travaillé régulièrement avec le Pr. Caycedo pendant 15 ans, durant lesquels il a préfacé mes livres de référence, l'académie de sophrologie a su aujourd'hui s'adapter aux impératifs du métier, au travers du RNCP et de ses anciens élèves, et développer cette discipline dans une recherche d'ouverture et d'actualisation permanentes, prenant en compte tous les acquis.

Notre sophrologie : **La sophrologie des origines, la sophrologie de demain**. Notre réussite est celle de nos élèves. Leurs témoignages sont notre satisfaction et notre récompense.

L'ÉCOLE

Former à une nouvelle profession.

Une dynamique à la mesure de la passion de son équipe enseignante.

Donner les fondements solides de la sophrologie.

Organisme de formation professionnelle en sophrologie

SON OBJECTIF

Permettre l'exercice de la sophrologie à ses stagiaires

Origine et histoire de l'école

L'école a été créée en 1991 par le Dr Patrick-André Chéné médecin gynécologue obstétricien, licencié en philosophie, directeur de l'école et un groupe de sophrologues reconnus.

Le docteur Chéné, par son double cursus médical et philosophique, s'intéresse très tôt à la sophrologie, cherchant initialement une méthode efficace pour soulager ses patientes pendant leurs accouchements.

Il est immédiatement passionné, tant par l'aspect scientifique de la méthode que par ses sources philosophiques, existentielles et phénoménologiques.

De multiples rencontres et discussions avec le Pr. Caycedo permettent la théorisation et l'expression en langue française de sa pensée.

Répondant à sa demande de faire connaître sa discipline, le Docteur Chéné écrit de nombreux livres d'études de la sophrologie qui seront préfacés et recommandés par le Pr. Caycedo.

Il a pour objectif de transmettre, outre son estime pour le professeur Caycedo, sa compréhension profonde de l'originalité de la méthode, donnant à chaque stagiaire, au-delà de simples recettes, une capacité d'aller au cœur de la sophrologie et la possibilité de s'adapter, grâce aux techniques, à toutes les situations dans le champ infini des applications de la sophrologie. Partager avec le Pr. Caycedo, le suivre dans son évolution et sa recherche, avec une fidélité ininterrompue,

ont permis, au sein de notre école, reconnue parmi tous les sophrologues, de **faire connaître**, diffuser la sophrologie, aboutissant à la création d'une **nouvelle profession**, accomplissant ainsi le vœu de son fondateur.

L'Académie de Sophrologie a vu ainsi passer sur ses bancs plus de 3000 élèves, soit pour des modules d'introduction, soit pour des formations complètes, soit pour des spécialisations.

Elle est une école privée assurant la formation de Sophrologues et délivrant un certificat de fin d'études de l'école, appelé le «**Certificat d'études en Sophrologie**».

Souhaitant faire reconnaître la Sophrologie en tant que profession, depuis le 9/12/2012, la formation de sophrologue délivrée par notre école est inscrite au **Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP)**. Ce certificat représente la formation de base pour l'exercice professionnel du métier de Sophrologue en France. Ce titre a été renouvelé en 2016 pour 5 ans.

La formation de Sophrologue est dirigée par le Docteur Patrick-André Chéné avec son équipe de professeurs, en accord avec les concepts et valeurs de la sophrologie, transmise, tout au long de ces années de pratique et d'enseignement, par le Professeur Caycedo. La fidélité à sa méthode, une ferme volonté de retransmettre la sophrologie dans son originalité et sa spécificité, guident notre travail.



Le Ministère du travail et de la formation professionnelle, en acceptant l'inscription de notre formation à ce répertoire, atteste d'un niveau de formation reconnu par l'état et d'une qualification permettant l'exercice professionnel de la sophrologie. (Titre de Sophrologue inscrit au répertoire national de la certification professionnelle).

Être Sophrologue est donc devenu une profession reconnue par l'état français, un nouveau métier répondant aux besoins actuels et identifiés de notre société en marche vers de nouveaux modes de vie et de nouvelles valeurs.

L'Académie est devenue un lieu de rencontre au cœur de Paris pour tous les anciens élèves afin d'assurer des échanges de pratique et de permettre de répondre à leurs questions (installation, perfectionnements, cas cliniques, etc.). Dans ce but a été créée, l'AAASP (Association des Anciens de l'Académie de Sophrologie), qui se réunit régulièrement et répond aux demandes des anciens élèves. Site AAASP: <http://association.academie-sophrologie.fr>

Depuis mai 2013 nous avons créé le Réseau des Académies de Sophrologie en nous associant à 8 écoles devenues écoles partenaires dans le but de permettre

à leur stagiaires d'obtenir le titre RNCP de l'Académie de Sophrologie. Afin de continuer à échanger entre sophrologues indépendants fidèles aux enseignements du fondateur de la sophrologie nous avons également créé le cycle supérieur. Nous nous sommes regroupés avec 3 autres écoles, toutes parmi les plus anciennes et les plus fidèles au Professeur Caycedo mais souhaitant également garder leur libre décision d'évolution.

Ce cycle supérieur de «Sophrologue Expert» permet la continuité du parcours et a pour objectif l'acquisition des techniques suivantes phénoménologiques existentielles qui donnent toute sa valeur au parcours du sophrologue, tout en mettant l'accent sur les applications professionnelles de ces techniques complémentaires.

Ce cycle est sanctionné par le **Certificat Supérieur de Formation en Sophrologie** délivré par le Réseau des Académies de sophrologie. Site du Réseau des Académies de Sophrologie: <http://www.reseau.academie-sophrologie.fr>

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

- 1991** Création de l'Académie de Sophrologie Organisme de formation.
- 1993** Agrément du Pr Caycedo donné au Dr Chéné > École caycédienne.
- 2000** Déménagement et installation dans des locaux propres à l'école, développement d'un esprit de l'école.
- 2012** Dossier RNCP: Reconnaissance du caractère professionnalisant de la formation. Inscription de la formation de base de l'Académie de Sophrologie au RNCP. Reconnaissance d'une nouvelle profession.
- 2012** Création du réseau associatif des anciens de l'école (AAASP).
- 2013** Création du Réseau des Académies de sophrologie. 3 écoles nous rejoignent afin de faire bénéficier à leurs élèves du titre de Sophrologue RNCP.
- 2014** Création du Cycle Supérieur «Sophrologue-Expert». Aller plus loin dans le parcours. Continuer à se former au sein de l'école. Explorer la partie existentielle de la méthode.
- 2016** Renouvellement par la CNCP du titre de Sophrologue de l'Académie de Sophrologie.

QUELQUES CHIFFRES

- Création de l'Académie de Sophrologie: **1991**
- Création du réseau d'écoles partenaires: **2013**
- Nombre d'écoles du réseau: **8**
- Nombre d'étudiants formés: **+ de 4 000**
- Nombre d'enseignants permanents: **10**
- Réseau d'anciens: **650 à ce jour**
- Taux d'emploi des sophrologues RNCP: **100 %**

Les caractéristiques et l'esprit de l'école



Un contenu de fond solide et structuré qui met en relation Sophrologie et Phénoménologie Existentielle et permet de dégager et comprendre la spécificité de la Sophrologie.

Acquérir les concepts, connaître les racines structurant la méthode, pour faire de l'exercice de cette discipline un art :

- L'enseignement théorique est axé sur la sophrologie. Les données théoriques approfondies des cours sont essentiellement sophrologiques (évitant toutes considérations extra-sophrologiques qui ne sont pas utiles à l'exercice de la sophrologie). Le contenu des études est garanti par les livres du Dr Chéné, préfacés par le Pr Caycedo, seuls ouvrages « officiels » recommandés par le Pr. A. Caycedo pour l'enseignement de la Sophrologie.
- Des exercices pratiques répétés sont au centre de la formation car ils sont à la base de la vivance sophrologique. La sophrologie est avant

tout une pratique. C'est dans cette optique que s'effectue l'apprentissage des descriptions phénoménologiques, outil indispensable à la progression dans la méthode.

- Des séances de Sophrotraining où les élèves se dirigent ensemble, encadrés par les formateurs pour des sophronisations, permettant de devenir opérationnels très rapidement. La spécificité de l'enseignement de l'Académie de Sophrologie est son ouverture sur la vie professionnelle : préparation au métier de Sophrologue. Le stagiaire est introduit à l'exercice de la nouvelle profession de Sophrologue dans les limites de ses propres compétences. En fin de cursus est établi avec chaque participant un projet, programme d'activités sophrologiques personnalisé en fonction de la réalité objective de chacun et de son métier en Sophrologie clinique, prophylactique, sportive et sociale. L'exercice du métier, gestion, administration, communication, se faire connaître, font l'objet dans la formation d'un module spécifique.

La valeur de l'école



*Un cadre solide
Un travail pratique développé
Une pédagogie adaptée
Une recherche de qualité
Un directeur passionné
Une équipe soudée
La volonté de partager et de transmettre
Faire vivre la sophrologie*

■ L'école, dirigée par le Docteur Chéné depuis plus de 25 ans, bénéficie grâce à la qualité de son contenu d'une notoriété affirmée. Tous les formateurs de l'Académie de sophrologie ont été formés par le Pr Caycedo ou par le docteur Chéné qui a travaillé avec lui durant 15 ans. La qualité et la créativité, dans la lignée du Professeur Caycedo, sont notre ligne directrice et notre objectif, une vraie filiation.

Une équipe enseignante soudée, étoffée et compétente de Sophrologues professionnels exerçant réellement la Sophrologie et chacun dans des domaines différents, réactualisés en permanence, permet aux stagiaires de connaître des applications différentes de la sophrologie et de rentrer ainsi rapidement dans l'adaptabilité et la professionnalisation.

■ D'autre part la **certification** de notre formation par l'état français permet à nos élèves, devenus sophrologues, d'être davantage reconnus dans le monde du travail comme des professionnels de qualité ayant reçu une formation solide et structurée.

■ La dynamique d'un travail commun entre plusieurs écoles entraîne, **une réflexion continue sur la qualité, formalisée en conseil de perfectionnement chaque année.**

LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DR. PATRICK-ANDRÉ CHÉNÉ

■ Président Fondateur de l'école

L'Académie de Sophrologie a été créée et est dirigée par le Dr Patrick-André Chéné depuis 1991.

■ 15 ans avec le Pr Caycedo

Théorisation et expression en langue française de la pensée de Caycedo favorisées par la multiplicité des contacts et des échanges pendant 15 ans avec lui.

■ Les Livres de référence

Le contenu de l'enseignement est garanti par les livres du Dr Chéné, préfacés par le Pr A. Caycedo, ouvrages «officiels» recommandés par le Pr. A. Caycedo pour l'enseignement de la Sophrologie.

Le docteur Chéné est auteur des livres de référence en sophrologie. Préfacés par le Pr Caycedo lui-même, ses livres ont les premiers permis de transcrire et développer en français, la pensée du Pr. Caycedo et sa méthodologie. Ils font autorité dans le domaine de l'enseignement de la sophrologie. Citons: «Sophrologie, Fondements et Méthodologie» «Sophrologie, Champs d'application» «Médecine et Sophrologie» «Initiation à la sophrologie» Également: stress, sport, accouchement et sophrologie, stress post-traumatique, insomnie, estime de soi, cancer du sein, relaxation dynamique, etc.

■ Parcours philosophique et médical

Par son double cursus médical et philosophique, le Dr Patrick-André Chéné s'intéresse en même temps à l'aspect scientifique de la méthode et à son aspect existentiel et phénoménologique. Dans sa formation, il met l'accent sur les racines philosophiques et pratiques de la méthode.



L'ÉQUIPE DE FORMATEURS

Des formateurs tous professionnels praticiens installés et en activité
Des parcours et des personnalités très variés donnant accès à des applications diverses de la sophrologie.



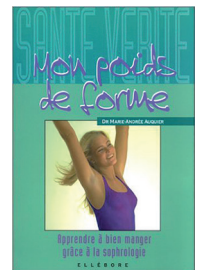
Madame Chantal TORTOCHOT

Directrice administrative
Sage-femme libérale
Sophrologue inscrite au «RNCP».
CD sur l'accouchement et le postnatal
Spécialisée maternité



Docteur Marie-Andrée AUQUIER

Docteur en médecine
Acupuncteur Homéopathe, Micro nutritionniste.
Sophrologue inscrite au «RNCP».
Auteur des livres *Mon poids de forme par la Sophrologie & Tabac et Sophrologie*
Spécialisée nutrition



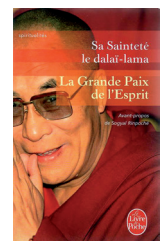
Madame Isabelle LEFÈVRE

Sophrologue inscrite au «RNCP».
Auteur de *L'enfant et la sophrologie & L'adolescent et la Sophrologie*
Spécialisée enfants adolescents



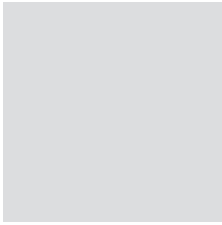
Madame Virginie ROUANET

Sophrologue inscrite au «RNCP».
Formatrice
Peintre
Correctrice d'œuvres littéraires, Traductrice.



Madame Béatrice BIENVENU BLOUET

Consultante en Entreprises
Psychologue clinicienne
Sophrologue inscrite au «RNCP»
Spécialisé Gériatrie, Psychologie



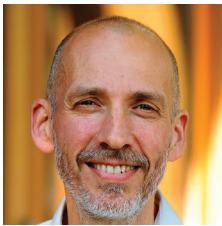
Madame Nadine Baude

Sophrologue inscrit au «RNCP»
Spécialisé en addiction



Monsieur Marc BOYER

Sophrologue inscrit au «RNCP»
Enseignant-chercheur,
certifié du 1^{er} cycle de Sophrologie Caycédiennne



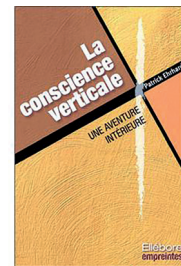
Monsieur Philippe KEIT

Sophrologue inscrit au «RNCP»
Hypnose
Méthode DECEMO (issue de l'EMDR)



Monsieur Patrick EHRHARD

Ancien Directeur Compagnie de Danse
Sophrologue inscrit au «RNCP»
Auteur du livre *La Conscience Verticale*
Spécialisé sport et art



Madame Cecile VILATTE

Sophrologue inscrite au «RNCP»
Professeur à l'Académie de sophrologie de Paris
Formatrice et conférencière à Villejuif et à Paris



Monsieur Jean-Marie STROH

Sophrologue Professionnel inscrit au «RNCP»
Secrétaire et animateur de l'Association des Anciens Élèves
Intervenant en cohérence cardiaque



Madame Isabelle TALBERT-PARIS

Sophrologue inscrite au «RNCP»
Sophrologue professionnel installée en cabinet libéral
Coach

LA SOPHROLOGIE

Une première approche

À LA FOIS SCIENCE, RECHERCHE ET ART DE VIVRE, ELLE INDIQUE PAR SES RACINES GRECQUES SES SIGNIFICATIONS

SOS : HARMONIE, SÉRÉNITÉ,
ÉQUILIBRE

LOGOS : SCIENCE, ÉTUDE,
RECHERCHE

PHREN : ESPRIT, CONSCIENCE

SOPHIA : SAGESSE

Science de la conscience et des valeurs de l'existence, recherche de l'harmonie, de l'équilibre, de la sérénité et de la sagesse, elle améliore l'être humain par ses procédés permettant d'unir le **corps et l'esprit**. C'est dans leur union et leur rencontre que l'homme peut se découvrir plus profondément, ceci s'appelle la corporalité ou vécu du corps, oublié dans notre civilisation moderne. Ainsi le sophrologue appréhendera d'abord sa formation comme un enrichissement puis envisagera un exercice professionnel.

La Sophrologie est également un puissant **instrument professionnel**. La formation au **métier** de Sophrologue permet, à la fois, un exercice libéral fondé sur le contact avec les autres et l'utilisation de la Sophrologie comme un plus en complément d'une activité actuelle, car elle est applicable dans tous les domaines. La Sophrologie est un outil au service d'une pratique, non seulement un outil qui permet, mais aussi un outil qui dépasse et est soutenu par une **démarche philosophique**.

La Sophrologie apportera une inspiration nouvelle sur les éléments, les hommes et l'univers, et, **permettra d'être touché** par une **nouvelle conscience**, plus large, plus dynamique. Elle met en osmose et en synergie les trois dimensions de l'homme : passé, présent et futur réunifiant la

personne dans son histoire. La Sophrologie par le vécu de soi-même et des autres dans la tolérance, l'écoute, le développement des facultés de perception, des cinq sens, permet de découvrir l'énergie universelle latente en chacun de nous.

L'équilibre du corps et de l'esprit conduit à une conscience globale supérieure améliorant le quotidien. Une potentialisation des compétences.

C'est aussi une **philosophie** qui consiste à capter les phénomènes de la vie habituelle et à les mettre **entre parenthèses**, à les réinventer sans cesse dans leurs significations (un peu à la manière du poète) mais toujours en contact avec la réalité. Exalter ainsi de nouvelles prises de conscience dans une vivance du corps et de l'esprit (Relaxation Dynamique) pour accéder à une conscience plus ouverte, insoupçonnée et au vécu des grandes valeurs de l'existence : cela s'appelle la **Phénoménologie existentielle**.

Ce qui distingue un praticien habituel dans toute discipline de celui qui réussit, c'est l'Art. Ainsi «apprendre la Sophrologie» se compose, bien sûr, d'un savoir incontournable des idées, des techniques et des indications, mais plus que la «leçon à l'étudiant» c'est la connaissance sensible, humaine et vécue qui fera de l'étudiant un Sophrologue.

Autres définitions de la sophrologie (selon nos stagiaires)

Montrant son extrême adaptabilité et richesse

La Sophrologie est la science de la conscience et des valeurs de l'existence. Elle s'adresse à tous : adultes de tous âges, adolescents, enfants. Son

champ d'application est très large : clinique, socio-prophylactique, sportif, pédagogique et ludique. La Sophrologie, véritable méthode existentielle,



a été fondée en 1960 par le neuropsychiatre colombien, Alfonso CAYCEDO. Inspirée des pratiques orientales (yoga indien, méditation bouddhiste, zen japonais) permettant de modifier les états de conscience, des neurosciences occidentales, de la philosophie phénoménologique, la Sophrologie vise l'équilibre entre nos pensées, nos émotions et nos comportements. Elle permet à chacun de trouver de nouvelles ressources en lui-même.

La Sophrologie n'est pas une méthode de relaxation, mais un lâcher prise pour réveiller son potentiel et ses capacités. La relaxation intervient uniquement dans le processus d'entraînement sophrologique en tant que moyen pour accéder au niveau sophroliminal (niveau de veille juste avant l'état de sommeil). Ce niveau sophroliminal s'atteint dans le relâchement musculaire. La respiration est le support de tous les exercices pratiqués.

La Sophrologie propose des techniques pour se relier à son corps, mieux se connaître, vivre en harmonie avec ses valeurs propres. Elle repose sur deux types d'exercices complémentaires : les relaxations dynamiques (12 degrés) et les techniques spécifiques (Technique d'Activation Sophronique) qui répondent chacune à des objectifs précis.

La Sophrologie s'appuie sur des protocoles adaptés aux besoins de chaque sophronisant, tous accompagnés par la parole du Sophrologue (terpnos logos).

La Sophrologie repose également sur un entraînement personnel quotidien. L'objectif de cet entraînement est d'élargir son champ de conscience pour obtenir un meilleur équilibre général, gérer son stress, renforcer sa confiance en soi, donner du sens à son existence. Chaque nouvelle séance donne au sophronisant les moyens de progresser, évoluer, mieux se connaître, améliorer sa qualité de vie.

La Sophrologie permet ainsi de développer un nouveau regard sur soi, les autres, son environnement, sans jugement ni a priori, comme s'il s'agissait à chaque fois de la première fois. Il importe dans chaque séance, de laisser venir les phénomènes à sa conscience, sans interprétation, afin de les vivre et apprendre à les intégrer.

Il n'existe pas une définition de la Sophrologie mais des centaines chacune adaptée à une situation, à une application.

Témoignages de nos élèves

«Venant tout juste d'achever ma carrière militaire, je suis actuellement en phase de reconversion professionnelle. Souhaitant rester actif, exercer une profession libérale à la fois utile aux autres, mais également épanouissante sur le plan personnel, c'est tout naturellement que j'ai décidé de m'inscrire à cette formation de Sophrologue qui répondait parfaitement à mes aspirations.»

«En tant que commando parachutiste, j'ai pu me rendre compte de l'efficacité de ces méthodes. J'ai pu découvrir ces techniques, grâce à l'un de mes instructeurs, et je me suis ainsi rendu compte que c'était un outil fantastique pour gérer les situations difficiles et stressantes d'un métier à haut risque. Je suis très heureux d'avoir choisi cette formation qui m'a ouvert les portes d'autres possibles. J'ai apprécié autant son contenu, mêlant théorie et pratique, que ses formateurs qui ont su nous délivrer tous les apprentissages nécessaires avec beaucoup de professionnalisme, de générosité, de passion et de disponibilité. Cette formation a su répondre à mes attentes pour me permettre de travailler à la relation d'aide avec clarté, rigueur, méthodologie, et efficience des outils. Aujourd'hui, je me sens confiant et prêt à pratiquer ce nouveau métier, avec éthique et motivation.»

Paul V.

«Je ressens une joie profonde d'avoir fait cette formation. Quel beau métier vais-je certainement avoir la chance d'exercer ! Et quelle richesse d'avoir cette mine d'or entre les mains !... ma compagne bienfaitrice qui va m'épauler, me coacher, me soutenir dans les épreuves de la vie. Je remercie très chaleureusement et sincèrement les enseignants formateurs qui nous ont accompagnés tout au long de la formation, et qui ont su nous faire partager leurs expériences, leur amour de la sophrologie... Merci pour ce merveilleux cadeau de la vie !»

Stéphanie B.

«La sophrologie est un révélateur d'amour, de conscience de la conscience de l'autre, et l'initié à la sophrologie celui qui a bénéficié d'un enseignement se sera fourvoyé s'il n'émergeait de lui la volonté spontanée de transmission comme une intentionnalité fondamentale (parmi d'autres), en tant qu'individu, être social et Sophrologue (en cas de projet d'exercice professionnel faisant suite à cette formation).»

Laure S.

Vous pouvez retrouver d'autres témoignages de nos élèves sur le site.

LE MÉTIER DE SOPHROLOGUE

Profession: Sophrologue

■ Nouveau métier

La sophrologie, métier nouvellement reconnu par l'état, par l'inscription au Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP). La sophrologie fait partie de ces nouveaux métiers et s'impose de plus en plus comme une évidence de la vie moderne.

■ Le Sophrologue est un Praticien

Ses compétences sont d'accompagner des individus ou des groupes. Son métier consiste à leur apprendre à optimiser leurs capacités et/ou à s'adapter aux nécessités ou aux difficultés qu'ils rencontrent.

■ Métier d'accompagnement, d'aide à la personne, métier de l'humain

- Sphère privée. La sophrologie peut accompagner la vie personnelle de chacun.



«Lorsqu'une voie est nouvelle, tout est à inventer, tout est à construire et chaque pas s'enrichit du précédent»

- Sphère professionnelle. Entreprise. Elle peut aussi être précieuse dans la vie professionnelle, les besoins sont donc étendus (confère applications)

■ L'Académie de Sophrologie est l'école de formation au métier de Sophrologue

Cette profession, en pleine expansion, est enseignée dans toute la spécificité d'une nouvelle discipline d'action rapide. Elle repose sur des connaissances et des compétences professionnelles enseignées à l'Académie.

Les compétences du sophrologue

Ainsi, la sophrologie, nouveau métier des sciences humaines, demande:

- Une formation solide
- Une professionnalisation pour l'application des connaissances acquises qui reposent sur un savoir, un savoir-faire et un savoir être.

LE SAVOIR

Ce sont l'épistémologie, la méthodologie, l'élaboration de projets et de protocoles spécifiques et adaptés et sa formation continue.

LE SAVOIR-FAIRE

Poser le cadre, savoir communiquer, animer une séance, gérer la relation, écouter de façon phénoménologique et existentielle, réorienter, gérer la communication, démarrer et finir une séance, réaliser un projet, évaluer, adapter et accompagner...

LE SAVOIR ÊTRE

Attitude adaptée, respect, alliance, responsabilité, engagement éthique, dignité, regard entre parenthèses, absence de jugement...

Les différents modes d'exercice

La formation à l'Académie de Sophrologie permet d'envisager l'exercice de la profession de sophrologue selon différents modes d'exercice :

■ **Ouvrir un Cabinet de Sophrologue, exercer en indépendant.** C'est le premier des modes d'exercice. Il s'agit d'une profession libérale non réglementée qui s'exerce avec un statut de professionnel libéral ou micro-entrepreneur au début. L'Académie de Sophrologie y prépare tout particulièrement avec un module « installation professionnalisation d'un cabinet », abordant toutes les facettes de ce mode d'exercice. Ce module est assuré par plusieurs intervenants, tous installés eux-mêmes en cabinet libéral ou exercice à domicile.

■ **Travailler en Institution**

Le Sophrologue, installé en cabinet ou non, peut pratiquer la Sophrologie en collaboration dans différentes institutions publiques ou privées ou associations : centres anti-douleur, centres de cancérologie, thalassothérapie, drogue, prisons, maisons de retraite, EPHAD, équipes sportives, mairies, écoles et structures pédagogiques, etc.

■ **Interventions en entreprises**

■ Il peut également faire l'objet d'un poste à part entière dans une structure privée ou publique, dans le domaine de la gestion du stress, de l'accompagnement d'enfant, de personnes âgées, de jeunes, dans le monde de l'entreprise, à l'hôpital...

■ **Exercer dans sa profession.** Certains exerceront également la Sophrologie dans leur spécialité ou leur métier comme un plus améliorant leurs potentiels. Citons les kinésithérapeutes, sages-femmes, psychologues cliniciens, entraîneurs sportifs, enseignants, infirmières, médecins, etc.



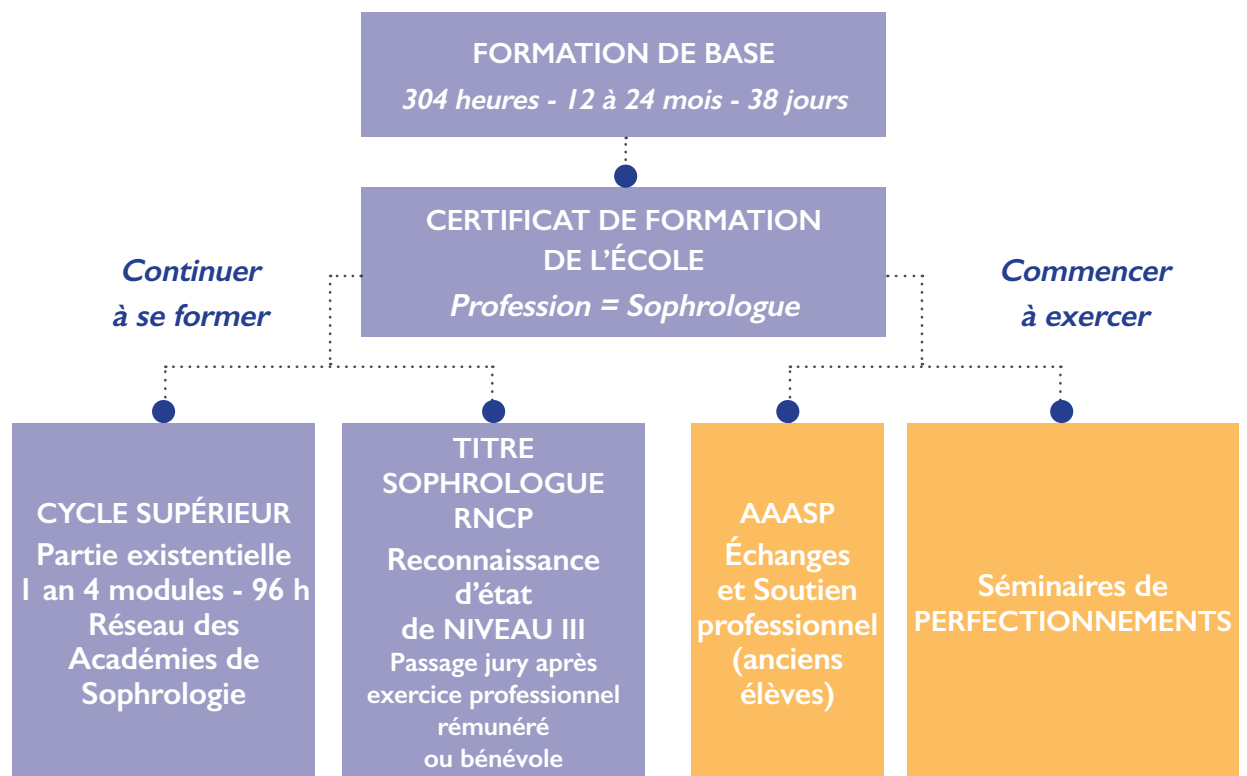
LA FORMATION DE SOPHROLOGUE CYCLE DE BASE

SON OBJECTIF

Acquérir les techniques de sophrologie
Savoir animer des séances individuel ou en groupe

Assurer des entretiens pré et post-sophroniques
Assurer des consultations

Tableau récapitulatif du cursus total



Niveau de base → Sophrologue titre RNCP
Niveau de perfectionnements → Sophrologue spécialisé
Niveau supérieur → Sophrologue expert

Organisation de la formation

1• Le module d'introduction

Il correspond à deux jours de formation en Sophrologie. Il est à la fois informatif et pratique, il permet de faire connaissance avec la sophrologie, l'équipe, les locaux, la méthode pédagogique et pratique car pratiquer est nécessaire pour rentrer dans la sophrologie. Ce module est le premier de la formation complète, rendu indépendant afin de valider le projet de formation.

2• Formation suite après ce module d'introduction

La suite de la formation peut se faire sous forme de week-ends ou en semaine.

Au total 304 heures ou 38 jours; durée variable selon le calendrier choisi.



Le module d'introduction: 2 jours

La suite de la formation: 36 jours

- Des **séances pratiques** de Sophrotraining à l'École, et, un entraînement personnel régulier chez soi, sur enregistrements, complètent la formation.
- **Travail de pratique professionnelle** de sophrologue permettant d'acquérir le titre de Sophrologue inscrit au RNCP.

Contenu de la formation

■ 304 heures de formation

1 module d'introduction
pouvant se faire en indépendant

+

18 modules de 2 jours

=

19 modules de théorie et pratique comprenant

- des cours théoriques.

(Séquences de cours et de pratiques)

- des exercices pratiques multiformes

- des sophrotrainings (Entraînements sophrologiques spécifiques encadrés par les formateurs)

■ Tous les cours et pratiques se déroulent dans nos murs

■ Aucun stage n'est exigé

■ La pratique de l'école est importante et complète, elle suffit aux stagiaires pour être opérationnels dès la sortie de notre école.

Moyens pédagogiques

■ Alternance de cours théoriques et de séances pratiques

■ Training entre élèves encadrés par un formateur

■ Phénodescriptions (descriptions écrites des séances reçues) et validations des acquis régulières

■ Les élèves peuvent demander à un formateur de leur choix de les suivre

■ Travail pratique entre élèves

■ Entretiens sophrologiques supervisés par les formateurs

Outils pédagogiques

■ Dossiers distribués à chaque module de cours et comprenant des textes de séances type ou terpnos logos, véritable outil de travail du futur professionnel

■ Vidéo projection des cours

■ Manuels de référence

Public – Prérequis - Conditions d'admission

3 situations :

Toute personne désirant acquérir pour elle-même des connaissances et des outils en sophrologie

Toute personne désirant acquérir une nouvelle profession dans le domaine de l'humain (reconversion professionnelle, évolution active à la retraite)

Toute personne désirant compléter ses connaissances à l'intérieur de sa profession et acquérir des compétences supplémentaires

Les praticiens de santé : Médecins, Dentistes, Sages-femmes, Kinésithérapeutes, Infirmières, Psychologues, Orthophonistes, etc. Ils amélioreront leur exercice quotidien et disposeront d'un outil supplémentaire.

Les sportifs, les entraîneurs, les musiciens compenseront leur tension permanente et pourront préparer les compétitions ou concerts.

Les enseignants, les pédagogues, les travailleurs sociaux, les animateurs de groupes, les coaches, les médiateurs, les assistantes sociales, pourront créer une relation nouvelle.

Les responsables et DRH dans les entreprises bénéficieront d'un outil de communication, de résolution des problèmes et d'excellence, de prévention du risque social, extrêmement fiable et efficace.

Tous ceux, quelle que soit leur formation qui cherchent une discipline d'amélioration de leur potentiel personnel trouveront dans la vivance, la méditation, l'entraînement positif sophrologique, un moyen de lutte contre les difficultés de la vie (stress, insomnie, tabagisme, anxiété, trouble de la mémoire, somatisations, etc.) et une solution contre les agressions, sans pour autant sortir de la réalité du monde contemporain.

Ceux qui, à un tournant de leur existence, cherchent une nouvelle profession, innovante, permettant un redéploiement existentiel.

i

*La formation est ouverte à tous :
le certificat est délivré pour
l'application de la sophrologie dans
son propre champ de compétences.
Niveau pré requis baccalauréat ou
niveau professionnel équivalent
sur dossier*

Validation de la formation et obtention du titre de Sophrologue RNCP

La formation est validée par la présence à l'enseignement, le contrôle continu effectué lors des cours, par une pratique et par la rédaction d'un projet personnalisé d'activités sophrologiques, demandé en fin de formation pour aider le nouveau sophrologue à formaliser sa réalité objective et ses perspectives.

Rédiger un projet sophrologique

Passage d'une pratique de sophrologie

Contrôle continu pendant les entraînements de pratique de sophrologie

Contrôles continus théoriques à chaque module

i

Nombre de participants :

entre 20 et 35

Horaires :

9h - 18h

Lieu des cours :

À l'Académie de Sophrologie de Paris

20, rue Henri Bocquillon 75015 Paris



Programme

Certificat d'Études en Sophrologie - Sophrologue

THÉORIE

La Sophrologie: principes de base, épistémologie.

Phénoménologie existentielle, Axiologie, Sémantique.

La conscience: les structures, la région phronique.

Sources orientales et occidentales de la Sophrologie.

Histoire et Organisation de la Sophrologie actuelle.

LES TECHNIQUES FONDAMENTALES UTILISÉES EN SOPHROLOGIE. MÉTHODOLOGIE

Les 25 Techniques de Présentation.

Les 8 Techniques de Futurisation.

Les 12 Techniques de Prétérisation.

Les 8 Techniques de Totalisation.

Techniques particulières. Relaxation.
Hypnose et la Sophrologie. Respiration.

LA RELAXATION DYNAMIQUE ET LA CONSCIENCE TISSULAIRE CONCEPTS ET MÉTHODOLOGIE

RD 1: théorie et pratique. Le corps.
Conscience Tissulaire 1

RD 2: théorie et pratique.
L'esprit. Conscience Tissulaire 2

RD 3: théorie et pratique.
Rencontre corps-esprit. Conscience Tissulaire 3

RD 4: Totalisation, techniques phénoménologiques
axiologiques et existentielles. Conscience Tissulaire 4

LES APPLICATIONS DE LA SOPHROLOGIE

Revue des champs d'application et étude plus approfondie
dans les domaines de compétence des élèves de la forma-
tion en cours.

Sophrologie Socioprophyllactique:

L'entretien en Sophrologie sociale et prophylactique.
Développement personnel, Stress. Pédagogie, Sophrologie
ludique. Prophylaxie: maternité, thanatologie, examens, etc.
Sophrologie du sport. Sophrologie sociale, Entreprise.

Sophrologie Clinique:

La consultation dans les indications médicales.
Précautions professionnelles.
Revue de différentes spécialités médicales.

LA PROFESSION DE «SOPHROLOGUE»

Ses débouchés, exercice professionnel

Sophrotraining, apprentissage à la direction de séances.

Pratique professionnelle de l'entretien sophrologique

L'apprentissage du métier

Les différentes compétences que doit acquérir
le sophrologue: gestion, communication, etc.

TRAVAIL HORS MODULE

Une pratique quotidienne «vivantielle» à domicile, à partir
d'enregistrements d'entraînements personnels, complète
la formation des modules (une demi-heure par jour en-
viron).

Obtention de l'attestation de fin de formation:

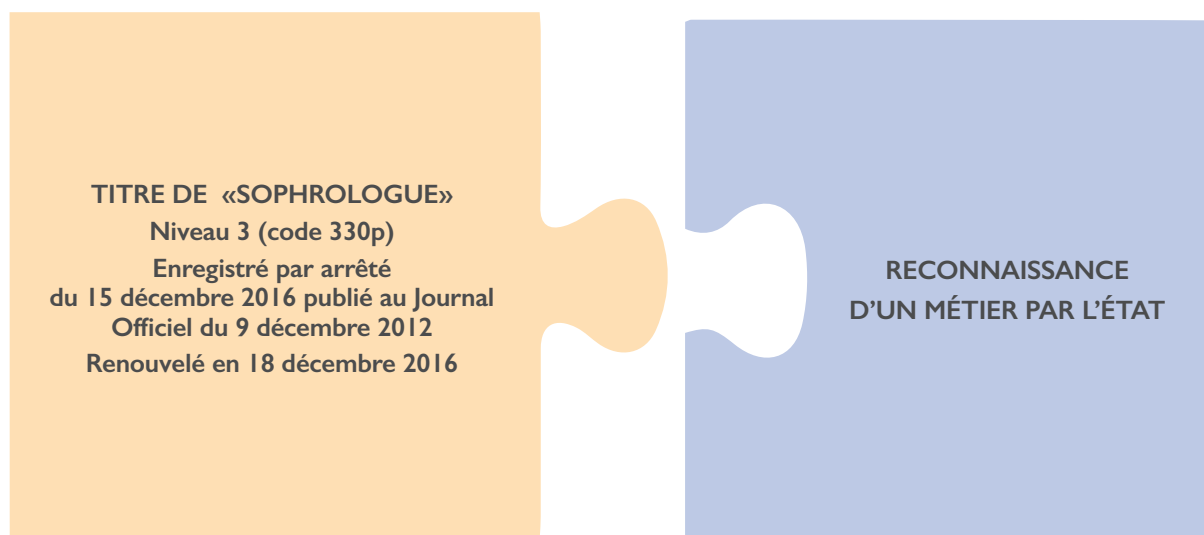
Établissement d'un projet personnalisé en fonc-
tion des domaines de compétence de chaque parti-
cipant. Phénodescriptions et pratiques de validation.
Validation de questionnaire théorique.

TITRE SOPHROLOGUE

Inscrit au R.N.C.P.

Cycle de Formation Professionnelle en Sophrologie

Après l'attestation de fin de formation en Sophrologie, l'Académie de Sophrologie délivre un titre de sophrologue inscrit au Registre National de la Certification Professionnelle.



Pour les stagiaires de l'école, 2 situations :

- **Processus de formation initiale :** pour les stagiaires en cours de formation ou à venir, le titre de Sophrologue **RNCP** est obtenu après la formation en validant devant le jury de l'Académie de Sophrologie un rapport d'exercice professionnel (libéral, salarié ou bénévole, stage) qui atteste de la mise en pratique du projet professionnel du stagiaire, et sa réalisation.
- Pour les sophrologues de l'Académie de Sophrologie et des écoles partenaires, un processus RNCP est possible quelque soit le temps après la formation.

Pour les Sophrologue d'autres écoles

Ce Titre est par ailleurs accessible aux *sophrologues installés, formés* dans d'autres écoles, par la voie de la **VAE**.

Renseignements par le secrétariat de l'Académie de Sophrologie. Dossier à constituer.

V.A.E

Qu'est ce que la VAE?

La VAE est la Validation des Acquis de l'Expérience. Ce dispositif permet l'obtention d'une certification (diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle) sur la base d'une expérience professionnelle salariée, non salariée (commerçant, collaborateur de commerçant, profession libérale, agriculteur ou artisan) et/ou bénévole (syndicale, associative) et/ou

volontaire. Cette expérience, en lien avec la certification visée, est validée par un jury. Les certifications, enregistrées au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), sont accessibles par la VAE.

Qui peut entreprendre une démarche de VAE?

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, ayant au moins trois ans d'expérience salariée ou non salariée ou une équivalence de 1 000 heures de travail.

La VAE se fonde sur votre expérience professionnelle et les compétences acquises que vous avez mises en œuvre. Cette expérience est liée à votre activité en tant que Sophrologue. Le parcours VAE se réalise en quelques mois et peut être demandé par des sophrologues ayant

suivi une formation dans d'autres écoles, souhaitant être certifiés au sein de notre école.

C'est une demande individuelle traitée entre le candidat et l'Académie de Sophrologie de Paris. Vous devez justifier d'une équivalence professionnelle de niveau et compétences à celle exercée par un sophrologue formé à l'Académie de Sophrologie.

La procédure de VAE se déroule en 3 étapes

1. Demande de VAE - lettre de motivation.
2. Demande de VAE - dossier de recevabilité.
3. Constitution du dossier de description du parcours professionnel.
 - en autonomie compte rendu au moins 1 an ou équivalent à 1 000 heures de l'expérience professionnelle.
 - assistance de l'équipe de l'Académie avec accompagnement.
4. Présentation du dossier devant le jury de l'Académie de Sophrologie.

La formalisation définitive de notre procédure de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) vous offre la possibilité de voir votre parcours professionnel validé par une certification de niveau III
<http://www.vae.gouv.fr>

I. Recevabilité de la demande

Toute demande de VAE doit être initiée par l'envoi d'un CV et d'une lettre de motivation détaillant précisément la réalité professionnelle. Vous devez adresser cette demande d'éligibilité du dossier, écrite et motivée à l'Académie de Sophrologie de Paris, 20 rue Henri Bocquillon 75015 Paris avec:

- vos coordonnées personnelles et professionnelles,
- votre statut,
- votre école de formation, si existante
- votre CV, les principaux points de votre itinéraire.

Pour vous aider dans cette première démarche vous pouvez télécharger ce document à remplir:

Document commun pour la recevabilité administrative des dossiers de candidature à la VAE.

Si cette première demande répond aux critères premiers, vous recevrez dans le mois, la partie I du DOSSIER DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE qui concerne la recevabilité de la demande.

2. La réalisation du dossier de présentation de l'expérience et les possibilités d'accompagnement

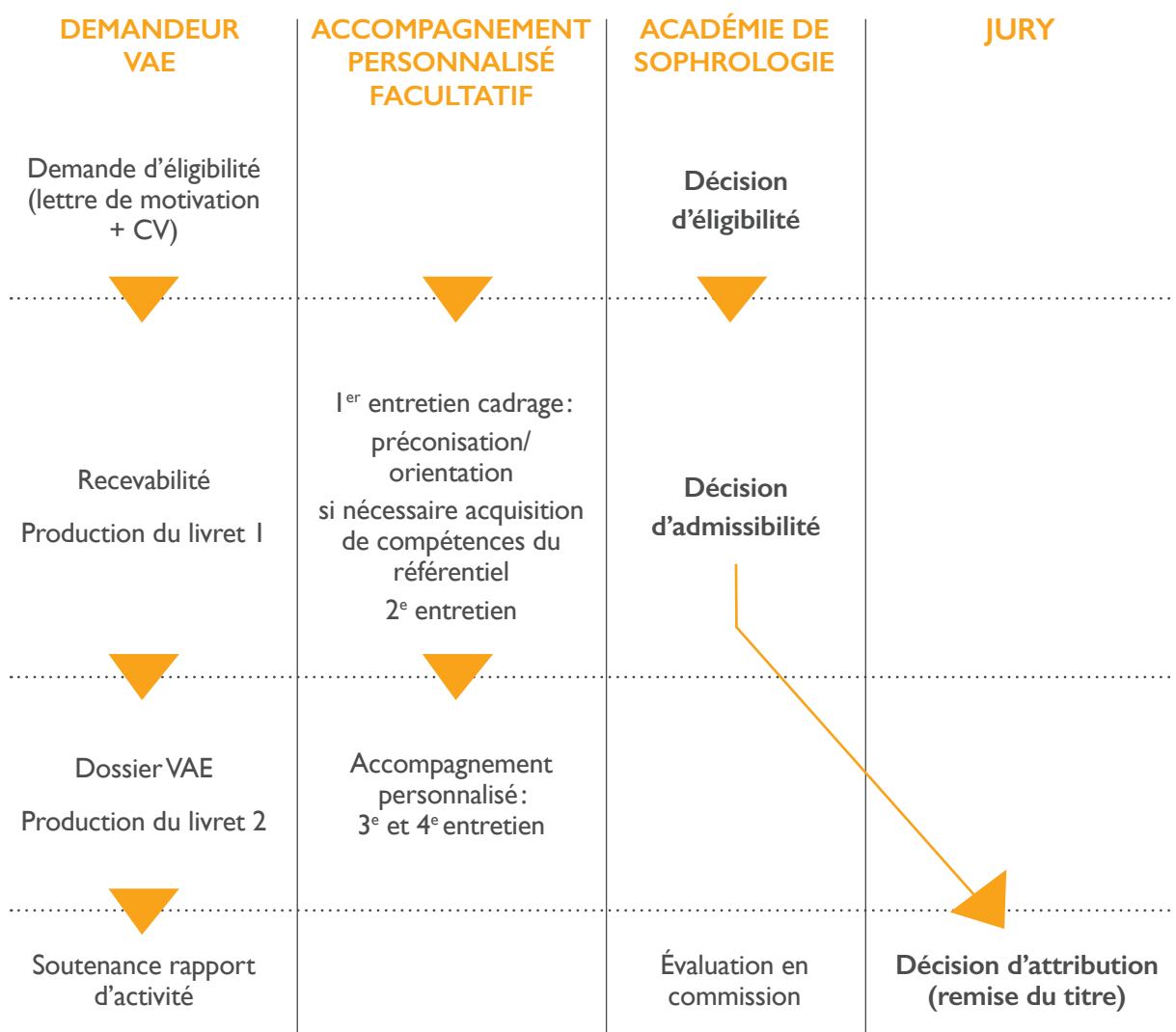
Dans cette étape vous devez constituer la partie II: DESCRIPTION DE VOTRE PARCOURS du dossier de validation des acquis de l'expérience dont le plan et les éléments seront indiqués par l'Académie à la suite de la recevabilité de votre dossier. La constitution du dossier peut se faire avec ou sans accompagnateur. L'accompagnement permet d'être aidé dans la réalisation de ce dossier par l'un des experts préconisés par l'Académie et augmente vos chances de pertinence et de réussite. Plusieurs mois peuvent être nécessaires pour cette étape. Sans toutefois la garantir.

3. la présentation devant le jury

Le jury contrôle et évalue les compétences professionnelles acquises par le candidat, par rapport aux référentiels d'activités, de certification et de compétences. Le dossier est présenté, seul, par le demandeur face au jury.

Les résultats seront envoyés par écrit. En cas de refus total ou partiel, des préconisations vous seront suggérées.

Tableau récapitulatif de la VAE



SÉMINAIRES DE PERFECTIONNEMENT

(Brochure spéciale disponible)

Ces séminaires assurent le perfectionnement de vos compétences dans certains domaines. Ils complètent les cours ou sont nouveaux selon les thèmes. Les applications sophrologiques sont nombreuses. Ces séminaires sont ouverts à tous les sophrologues justifiant d'une formation de base. Ils sont organisés régulièrement.

- STRESS et Sophrologie (2 jours).
Dr Chéné. Dr Auquier.
- Sophrologie chez l'ENFANT (2 jours).
I Lefèvre.
- ADOLESCENT et Sophrologie (2 jours).
I Lefèvre.
- MATERNITÉ et Sophrologie (1 jour).
Dr Chéné. Chantal Tortochot.
- SEXOLOGIE et Sophrologie (2 jours).
Dr Chéné. Virginie Rouanet.
- MÉDECINE et Sophrologie (2 jours).
Dr Chéné.
- NUTRITION et Sophrologie (2 jours).
Dr Auquier.
- VIEILLIR avec la Sophrologie (2 jours).
B. Blouet.
- SOMMEIL et Sophrologie (2 jours).
Dr Chéné. Virginie Rouanet.
- SPORT et Sophrologie (2 jours).
P Ehrhard.
- ART CRÉATIVITÉ et Sophrologie (1 jour).
P Ehrhard.
- HANDICAP et Sophrologie (2 jours).
- ENTREPRISE et Sophrologie (2 jours).
Cécile Vilatte.
- RÉACTUALISATION (22 jours)
Équipe académie.
- BASE PRATIQUE (12 jour).
Équipe académie.
- ADDICTIONS ET SOPHROLOGIE (2 jours).
Nadine Baude.
- COHÉRENCE CARDIAQUE (2 jours).
Dr Chéné, JM Stroh.
- LES ÉMOTIONS et Sophrologie (2 jours).
Virginie Rouanet.
- CONCENTRATION et Sophrologie (2 jours).
Cécile Vilatte.
- CANCER DU SEIN et Sophrologie (2 jours).
Dr Chéné.

De nombreux sujets peuvent faire l'objet de journées de perfectionnement ou de thèmes d'échanges pour nos soirées AAASP.

Pour toute demande spécifique
CONTACT : 01 45 57 27 20.

Toutes les dates sur le site :
academie-sophrologie.fr



CYCLE SUPÉRIEUR

CYCLE SUPÉRIEUR DE SOPHROLOGIE – RELAXATION DYNAMIQUE 5 à 12 OUVERT À TOUS LES SOPHROLOGUES

Formateurs: Dr Patrick-André Chéné, Dr Martine Orlewski, Dr Charles Roda,
Dr Guy Chedeau,

Un programme solide, des formateurs directeurs d'écoles, expérimentés, une dynamique d'enseignement, un lieu central à Paris, un réseau.

Notre cycle supérieur s'est mis en place et la première session a démarré le 14 mars 2014 et s'est terminée avec succès répondant à un besoin de lieu central en France pour la suite du parcours. Actuellement dispensé par les directeurs de 4 écoles réunies du Réseau des Académies de Sophrologie. Il se déroule sur 4 séminaires de 3 jours.

La 1^{re} session du cycle supérieur démarre en janvier ou en février les sessions suivantes sont généralement mai, octobre et mars. Les dates des sessions sont disponibles sur le site du Réseau des Académies de Sophrologie ou sur le site Académie de Sophrologie. Ce cycle a pour ambition de permettre aux sophrologues, ayant validé le cycle de base en sophrologie, de continuer leur cursus

d'études vers les parties phénoménologiques et existentielles de la méthode, les Relaxations Dynamiques 5 à 12, ainsi que d'ouvrir également aux diverses applications qui s'y rattachent. Il a pour but de transmettre l'approfondissement sophrologique avec les Relaxations Dynamiques 5 à 12 et de relier celles-ci aux applications professionnelles.

Il est l'aboutissement indispensable de la formation qui permet d'aller au cœur de la réalité et de l'originalité de la méthode tout en menant également, par un aspect volontairement très pratique, à une utilisation dans la pratique du professionnel sophrologue.

4 séminaires de 3 jours suffisamment espacés pour en permettre l'assimilation tout en étant regroupés sur 15 mois afin d'être utilisables sans trop tarder dans un quotidien professionnel.



OBJECTIFS

acquérir les techniques phénoménologiques et existentielles de la sophrologie.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

dossiers de travail, vidéoprojecteurs.

PRÉ REQUIS

avoir validé le cycle de base (RD 1 à 4) dans une école de sophrologie en direct (pas par correspondance).

DURÉE

96 heures sur 4 modules, 3 jours de formation.

CALENDRIER DES SESSIONS

À consulter sur les sites:
reseau.academies-sophrologie.fr
academie-sophrologie.fr

TARIF

sur demande.

PROGRAMME

sur demande.

LIEU

20, rue Henri Bocquillon Paris 75015

RENSEIGNEMENTS

secrétariat 01 45 57 27 20 ou
par mail courrier@academie-sophrologie.fr

SITE

reseau.academies-sophrologie.fr

INSCRIPTION

Bulletin d'inscription PDF joint sur site.

AUTRES ACTIVITÉS DE L'ACADÉMIE

La relaxation dynamique à l'Académie de Sophrologie

■ RD 1 à 4

À *pratiquer encore et encore*

Les Séances pratiques de Relaxation Dynamique s'adressent à tous. Les groupes de Relaxation Dynamique permettent à ceux qui les suivent de développer complètement et progressivement en eux les différentes potentialités de la Sophrologie en dehors d'un cursus de formation. Les 4 degrés de la RD sur une année environ.

■ RD 5 à 12

Un groupe permet ensuite chaque année de vivre les huit autres degrés de la RD. On peut s'y inscrire indépendamment de la formation. Il démarre tous les ans en janvier. Se renseigner à l'Académie.

Consultations

- But : développement personnel.
- But : cible – échéance proche.
- Faire connaissance avec la sophrologie.
- Aider à résoudre certains problèmes en soutien ou en accompagnement.

L'Académie de sophrologie de Paris assure des consultations de Sophrologie sur rendez-vous. Téléphonnez ou consultez l'annuaire du site. Nous vous mettrons en relation avec un sophrologue pouvant répondre à votre demande.

Activités diverses

- Co-organisation de congrès international de sophrologie à Paris.
- Conférences publiques, institutionnelles ou associatives, fonctions de l'actualité.
- Participation à des travaux de recherche, parrainages des travaux de nos élèves.
- Livres.
- Participation au comité de rédaction de la revue «Sophrologie, Pratiques et perspectives».
- Interventions (Dr Chéné) aux Universités de Médecine de Lille et Marseille.



LES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

Livres de référence: Dr Patrick-André Chéné

- **Tome I «Sophrologie, fondements et méthodologie»** Dr Chéné.
L'histoire, les sources, les fondements scientifiques, la méthodologie pratique, les indications et applications livre de base et de référence.
- **Tome II «Sophrologie, Champs d'application»** et **Tome III «Médecine et Sophrologie»** Dr Chéné.
Un grand nombre de champs d'application de la Sophrologie sont parcourus avec des protocoles et des exemples.
- **«Initiation à la Sophrologie»** Dr Chéné.
Ouvrage pratique de découverte.
- **«Sexologie et Sophrologie»** Dr Chéné.
- **«Gérer son stress par la Sophrologie»** Dr Chéné et Dr Auquier.
- **«L'enfant et la Sophrologie»** Mme Isabelle Lefèvre-Vallée.
- **«Cancer et Sophrologie»** Dr Chéné.

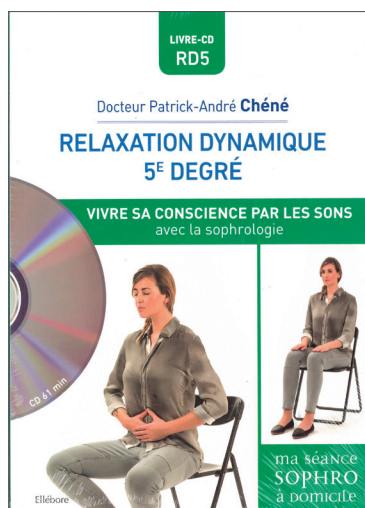
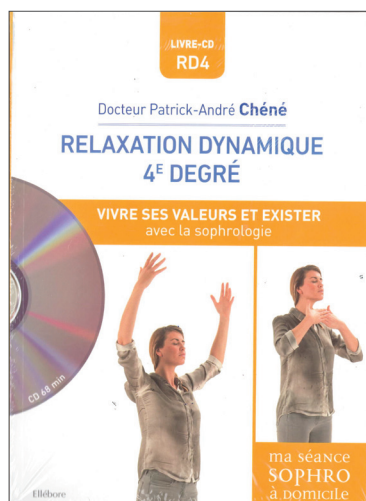
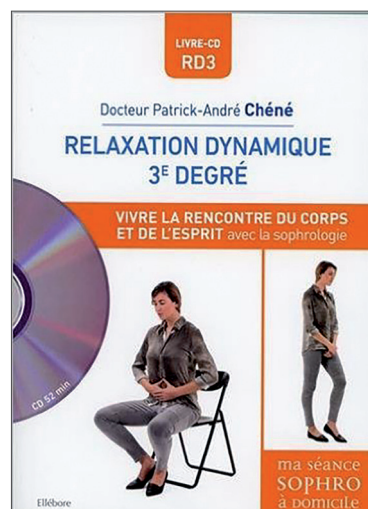
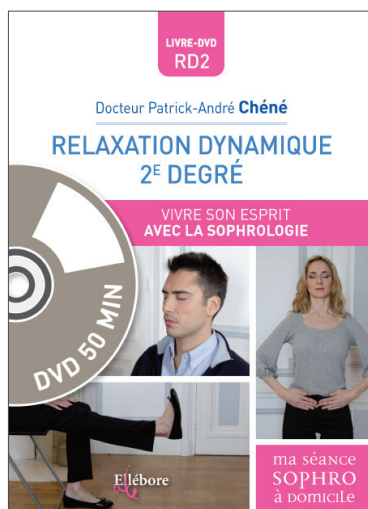
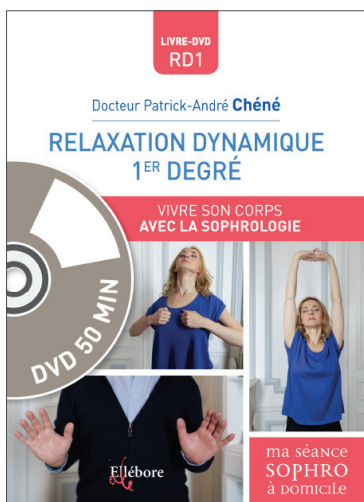
Ces trois manuels d'enseignement, du Dr P.A. Chéné, sont préfacés et recommandés par le Pr. A. Caycedo, ou du Dr Natalia Caycedo pour l'enseignement de la Sophrologie. À lire absolument!



Les CD – DVD

- «Sophrologie techniques de base» Dr CHÉNÉ.
- «Sophrologie relaxation dynamique de Caycedo» Dr CHÉNÉ.
- «Sophrologie relaxation dynamique 1, 2, 3, 4» Dr CHÉNÉ
- «Sophro-accouchement» Dr CHÉNÉ & Chantal TORTOCHOT.
- «Sophrologie postnatale» Dr CHÉNÉ & Chantal TORTOCHOT.
- «Sport & sophrologie méthode d'entraînement sophrologique du sportif» en 2 cd Dr CHÉNÉ et Dr AUQUIER.
- «Sophrologie: gestion du stress» Dr CHÉNÉ et Dr AUQUIER.
- «Sophrologie: gestion du poids» Dr CHÉNÉ et Dr AUQUIER.
- «Relaxation dynamique 1, 2, 3 - vivre son corps». dvd. Dr CHÉNÉ.
- DVD «Sophrologie relaxation dynamique 1, 2, 3, 4» vidéo - après une interview sur la sophrologie, la pratique en direct des principaux mouvements pour se pénétrer de l'atmosphère et du rythme de la relaxation dynamique.

Pour commander vos livres, cd & vidéos Éditions «Ellébore». <http://www.ellebore.com/index>
 Ellébore Édition. Tel.: 01 40 47 79 14. ou toutes les librairies.



ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE

AAASP

Créée en 2013.

Prolonge le contact avec les sophrologues de l'école



L'Association des Anciens Élèves de l'école assure la pérennité des études et le suivi de nos élèves ensuite. Ainsi ils ne sont pas livrés à eux-mêmes sans ancrage après la formation.

Des réunions trimestrielles permettent actualisation, échanges, transmission d'expérience, témoignages les uns avec les autres de leurs pratiques et de leurs préoccupations, pour tous ceux qui souhaitent venir parler de leur réalité de sophrologue.

Un sujet d'études et un exposé centrés sur le métier sont abordés à chaque réunion, suivis d'un débat.

Cette association vit par nos anciens élèves et témoigne par leur implication de la richesse et de la dynamique de l'école. (Aide à l'installation, flyers, base de protocole).

Exemples de thème :

- Les accouphènes
- Le cheval
- Le coaching
- Le sommeil





Salle de classe jaune



Tableau devise



Dr P.A CH...



Salle de classe bleue



Formation



Tableau salle d'accueil



Chantal TORTOCHOT



Dr P.



CHÉNÉ



Salle d'accueil



Salle de classe



Bureau



Académie de sophrologie



Salle de classe



A CHÉNÉ

FORMALITÉS D'INSCRIPTION

Renseignements

Lieu des cours, des rendez-vous:
Académie de Sophrologie de Paris
20 rue Henri Bocquillon,
75015 Paris

 8 Boucicaut

Directrice administrative: Mme Chantal Tortochot

Renseignements par téléphone: 01 45 57 27 20
Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h
à 12h et 13h à 19h.

Courrier électronique:
courrier@academie-sophrologie.fr

Tarifs 20... - 20...

■ Durée: 38 jours, 304 heures.

■ Module d'introduction (en week-end ou semaine)
2 jours: euro.

■ Certificat de Formation en Sophrologie.
Prix de la Formation complète de Sophrologie:
1• Financement personnel : euro (les
euros du module d'introduction sont inclus
dans ce prix). Possibilité d'échelonnement de
paiement.
2• Formation continue (prise en charge par tout
dispositif) :euro. Se renseigner pour les
formalités.

■ Frais administratifs de jury RNCP : euro.

■ Séminaires de perfectionnement
Inscription un mois auparavant
2 jours
- Financement personnel : euro.
- Formation continue : euro.
1 jour
- Financement personnel : euro.
- Formation continue : euro.

■ Séances de Relaxation Dynamique euro.
la séance. Prix d'abonnement à demander.



Résumé financement

	INTRO	SUITE	TOTAL	RNCP
Financement personnel euro euro euro euro
Formation continue Module d'introduction seul euro	 euro	
Formation continue Totale euro euro euro euro

Modalités d'inscription (en 2 ou 1 temps)

■ Inscription préalable à un module d'introduction

- (Week-end ou semaine): un bulletin d'inscription avec indications est joint en fin de plaquette.
- Une convocation sera adressée dès réception de l'inscription avec le contenu du module et les renseignements de lieu (habituellement l'Académie de sophrologie) et d'horaires et le contrat de formation pour le module d'introduction à parapher et signer puis renvoyer au plus tard 14 jours avant le début du stage.

■ Inscription à la formation complète de sophrologue

Le dossier est distribué au module d'introduction.

L'inscription est validée:

- Le bulletin d'inscription suite de la formation rempli.
- Le versement des frais de formation (en cas d'inscription personnelle), 30 % puis étalement du solde.
- Le contrat de formation paraphé et signé renvoyé au plus tard 10 jours avant le début de la formation.

EN 2 TEMPS

1. Je m'inscris au module d'introduction uniquement

- Remplir le bulletin d'inscription introduction
 - 2 photos d'identité
 - 3 timbres tarif 100 g
 - Règlement du module
 - Copie carte d'identité
- Le dossier d'admission vous sera envoyé comprenant:
 - Le contrat de formation à remplir, parapher et signer**À RENVoyer AU PLUS TARD 10 JOURS AVANT LA FORMATION**
 - Le règlement intérieur
 - La convocation et le programme

2. Modalités d'inscription à la suite de la formation

- Remplir le bulletin d'inscription suite
- Remplir, parapher et signer le contrat de formation suite
- Règlement de 30 % du prix de la formation

À RENVoyer AU PLUS TARD 10 JOURS AVANT LA FORMATION

EN 1 TEMPS

Je souhaite m'inscrire d'emblée à la formation totale

- Remplir le bulletin d'inscription formation totale
 - 2 photos d'identité
 - 3 timbres tarif 100 g
 - règlement 30 % du prix total de la formation
 - copie carte d'identité

Puis le dossier d'admission vous sera envoyé comprenant

- Le contrat de formation à remplir, parapher et signer
- Le règlement intérieur
- La convocation
- Le programme

À RENVoyer AU PLUS TARD 10 JOURS AVANT LA FORMATION

ou

Calendrier 202... - 202...

Modules d'introduction (en week-end et semaine) :

Les dates sont établies à 2 ans et sont à vérifier sur le site où elles sont en permanence réactualisées si besoin.

Certificat de Formation de Sophrologue :

(Dates de démarrage après un module d'introduction)
Suite de la formation après le module d'introduction

Toutes les dates sont sur le site: academie-sophrologie.fr

Infos pratiques

Hôtels (à la demande), règlement intérieur... N'hésitez pas à nous appeler, nous sommes là pour répondre à toutes vos questions.

Nous vous aiderons pour vos démarches et pouvons vous conseiller.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Demande d'inscription

Toute demande d'inscription à une formation peut être formulée par écrit à l'aide du bulletin d'inscription ci-après, ou par mail ou par téléphone par le futur stagiaire y compris dans le cas de prise en charge par un employeur ou un OPCA.

2. Confirmation d'inscription

Dès réception de la demande d'inscription, un contrat de formation (ou une convention pour une entreprise) accompagné du programme de la formation et du règlement intérieur de l'école est adressé au futur stagiaire ou à l'entreprise. L'inscription est validée lorsque l'Académie de Sophrologie de Paris reçoit le contrat de formation signé par le stagiaire ou la convention signée par l'entreprise. L'inscription devient définitive lorsque les 10 jours de rétractation suivant la date de signature du contrat sont écoulés (article L6353-6 du Code du Travail). Au-delà de ce délai, l'Académie de Sophrologie de Paris se réserve le droit d'inscrire le stagiaire sur une autre session. Pour les prises en charge des OPCA ou entreprises, l'inscription est réputée définitive lorsque l'accord de prise en charge est reçu par l'Académie de Sophrologie de Paris.

3. Convocation et attestation de suivi de formation

Le contrat de formation et une convocation précisant la date, le lieu et les horaires de la formation, sont adressés au stagiaire par mail ou par courrier postal. À l'issue de la formation, une attestation de suivi de formation est donnée ou adressée au stagiaire par mail ou courrier postal.

4. Annulation

Toute demande d'annulation d'une inscription à l'initiative du responsable de l'inscription doit être notifiée par écrit à l'Académie de Sophrologie de Paris. Sauf cas de force majeure, avec justificatifs précis, dûment reconnus par l'Académie de Sophrologie de Paris, toute annulation d'inscription effectuée après la période de rétractation prévue contractuellement ou en cas d'absence du participant inscrit, l'Académie de Sophrologie de Paris facturera un dédit de 100 % du prix de la formation. Dans le cas d'une prise en charge OPCA, ce montant est non imputable sur le budget formation de l'entreprise inscrite. Toute formation commencée est due en totalité. Par ailleurs, l'Académie de Sophrologie de Paris se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard quinze jours calendaires avant le début de celle-ci, si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, l'Académie de Sophrologie de Paris s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit, et à lui proposer une inscription prioritaire sur la prochaine session de la formation concernée. (Académie de sophrologie n'est pas responsable des frais de transports des stagiaires).

5. Tarifs – Paiement

L'Académie de Sophrologie de Paris n'étant pas assujettie à la TVA, les prix des formations sont indiqués en euro nets de taxe et ne comprennent pas les frais de restauration, d'hébergement et les manuels de formation. Sauf modalités contraires, les factures émises par l'Académie de Sophrologie de Paris sont payables comptant et sans escompte, au plus tard à la date d'échéance et selon l'échéancier convenu entre les parties au fur et à mesure de l'exécution de la formation. À défaut, des pénalités de retard à un taux annuel égal à trois fois le taux d'intérêt légal seront facturées. Ces pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement.



figurant sur la facture. En cas de non-règlement des factures à l'échéance convenue, le client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues. Toute facture recouvrée par service contentieux sera majorée à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1229 du Code Civil, d'une indemnité fixée forfaitairement à 20 % du montant des factures impayées et ce, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient lui être dus. En cas de prise en charge du paiement d'une facture par un organisme payeur extérieur, il appartient au responsable de l'inscription, de communiquer à cet organisme tous les éléments qui lui sont indispensables pour assurer le paiement. Si celui-ci n'était pas effectué, l'Académie de Sophrologie de Paris serait fondée à réclamer le montant de ce paiement à l'entreprise ou à la personne inscrite, solidairement débitrice à son égard et le montant des pénalités pour retard de paiement.

6. Élection de domicile

Pour l'exécution du contrat, les parties conviennent de faire élection de domicile au siège de l'Académie de Sophrologie de Paris, 20 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris.

7. Compétence – Contestation

Sera seul compétent en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou l'exécution de la commande, le Tribunal de Commerce de Paris ou son Président en matière de référer à moins que l'Académie de Sophrologie de Paris ne préfère saisir toute autre juridiction compétente. Le client accepte cette attribution de juridiction sans aucune restriction, ni réserve.

Si une contestation ou un différend ne pouvait être réglé à l'amiable entre les parties, préalablement à toute instance judiciaire ou arbitrale, la partie la plus diligente peut alors saisir un médiateur proposé par :

**Médiation de la consommation AME
11 Place Dauphine, 75001 Paris
www.mediationconso-ame.com**

Et ce dans un délai maximal d'un an.

En cas d'échec de la médiation, le Tribunal de Commerce de Paris serait seul compétent pour régler le litige.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Dispositions Générales

Conformément aux articles L 6352-3 et L 6352-4 et R 6352-1 à R 6352-15 du Code du Travail, le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes, et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

Article 2 : Personnes concernées

Le présent Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par l'Académie de Sophrologie et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation au sein de l'Académie de Sophrologie et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'observation de ce dernier.

Article 3 : Lieu de la formation

La formation aura lieu, soit dans les locaux de l'Académie de Sophrologie, soit dans des locaux extérieurs. Les dispositions du présent règlement sont applicables non seulement au sein des locaux de l'Académie de Sophrologie, mais également dans tout local ou espace accessoire à l'organisme.

Article 4 : Représentation des stagiaires

Le représentant des stagiaires est le chef de groupe. Il sera chargé de les représenter pendant la durée de leur formation. Il peut assister et prendre la défense des élèves de son groupe, notamment en les assistant lors d'un conseil de discipline.

Article 5 : Règles générales d'hygiène et de sécurité

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation. Toutefois, conformément à l'article R. 922-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans un établissement déjà doté d'un règlement intérieur en application de la section IV du chapitre II du livre I^{er} du présent code, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Article 6 : Interdictions

Il est interdit aux stagiaires de prendre leurs repas et d'amener des boissons qui tachent dans les locaux salles de cours de l'Académie de Sophrologie.

L'introduction de drogues ou boissons alcoolisées dans les locaux de l'Académie de Sophrologie est interdite. Il est interdit

de pénétrer ou de demeurer dans les locaux de formation en état d'ivresse ou sous l'emprise de la drogue.

Il est formellement interdit de fumer ou de vapoter dans l'enceinte de l'Académie de Sophrologie, conformément à l'article L.3511-7 du Code de la santé publique.

Sauf autorisation express de l'Académie de Sophrologie, les stagiaires ayant accès au lieu de formation pour suivre leur stage ne peuvent y entrer ou y demeurer à d'autres fins, ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à la formation.

Article 7 : Tenue et comportement

Les stagiaires doivent être en tenue décente et avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'établissement. Toute propagande ou tout prosélytisme politique, religieux ou idéologique ainsi que toute activité commerciale sont interdits aux stagiaires dans l'enceinte de l'Académie de Sophrologie. L'Académie se conforme à la « charte de la laïcité » de la République française du 6 septembre 2013.

Article 8 : Consignes d'incendie

Conformément aux articles R. 232-12-17 et suivants du Code du Travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires.

Article 9 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'Académie de Sophrologie doit être immédiatement déclaré à la direction par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident. Conformément à l'article R. 962-1 du Code du Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de la formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par la direction auprès de la sécurité sociale.

Article 10 : Horaires de stage

Les horaires de stage sont fixés par l'Académie de Sophrologie et transmis aux stagiaires lors de la convocation aux premiers jours de stage. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires. Cependant l'Académie de Sophrologie peut dans les limites imposées par les dispositions en vigueur, modifier les horaires de stage en fonction des nécessités de service. Les stagiaires en seront avertis et doivent se conformer aux modifications apportées aux horaires d'organisation du stage. En cas d'absence ou de retard au stage, le stagiaire doit avertir l'Académie de Sophrologie. Par ailleurs, une fiche de présence doit obligatoirement être signée par le stagiaire, à chaque fois qu'il est en cours.



Article 11 : Enregistrements et téléphones

Il est formellement interdit, sauf dérogation express, d'enregistrer, de photographier ou de filmer les sessions de formation ou de téléphoner dans les locaux de l'Académie de Sophrologie. En raison du droit à l'image de chaque professeur, il est également interdit de diffuser sur Internet ou par n'importe quel autre moyen, les éventuels enregistrements qu'ils auront autorisés pour le groupe.

Article 12 : Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel. Elle ne doit en aucun cas être stockée sur des boîtes, bases de données ou équivalents situés sur Internet ou sur le Cloud.

Article 13 : Travail des stagiaires

Le travail demandé aux stagiaires pendant leur formation, et réalisé avec l'aide des formateurs sera conservé à l'Académie de Sophrologie pour permettre leur évaluation et servir de justificatif en cas de contrôle des instances légales. Il peut être utilisé à des fins de publications, communications en respectant l'anonymat des stagiaires.

Article 14 : Vol ou détérioration des biens des stagiaires

L'Académie décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature, déposés par les stagiaires dans les locaux de l'Académie de Sophrologie.

Article 15 : Organisation des élections

Dans les stages d'une durée supérieure à 500 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours, selon les modalités suivantes: Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles sauf les détenus. Le scrutin a lieu, pendant les heures de la formation, au plus tôt 20 heures et au plus tard 40 heures après le début du stage. Le responsable de l'organisme de formation a la charge de l'organisation du scrutin. Il en assure le bon déroulement. Il adresse un procès-verbal de carence, transmis au préfet de région territorialement compétent, lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée.

Article 16 : Durée du mandat des délégués des stagiaires

Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection.

Article 17 : Rôle des délégués des stagiaires

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

Article 18 : Sanctions

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction. Constitue une sanction au sens de l'article R 922-3 du Code du travail toute mesure, autre que les observations verbales, prise par la direction, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par elle comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit. Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister en un avertissement, un blâme ou une mesure d'exclusion définitive. Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

La direction doit informer de la sanction prise les personnes suivantes:

- l'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre du plan de formation en entreprise.
- l'employeur et l'organisme paritaire qui a pris à sa charge les dépenses de la formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre d'un congé de formation.
- le stagiaire, lorsqu'il finance lui-même sa formation.

Article 19: Procédure disciplinaire

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps, et par écrit, des griefs retenus contre lui. Lorsque l'Académie de Sophrologie envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire, intervenant ou chef de groupe de l'Académie de Sophrologie. La convocation, mentionnée à l'article précédent, fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire; celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'Académie de Sophrologie, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant une Commission de discipline.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme de lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge. L'Académie de Sophrologie informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Article 20: Publicité

Le présent règlement est remis à chaque stagiaire avant inscription définitive. Un exemplaire du présent règlement est disponible dans les locaux de l'Académie de Sophrologie et sur son site internet.

Version décembre 2019.

BULLETIN D'INSCRIPTION



ACADÉMIE DE SOPHROLOGIE DE PARIS

Directeur : Dr. Patrick-André Chéné

20 rue Henri Bocquillon 75015 Paris - Tél. 01 45 57 27 20

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro: I1753833075 (Ce numéro ne vaut pas agrément de l'état)

Nom & Prénom (s)

Date de naissance Lieu

Nationalité

Adresse

Ville..... Pays

Adresse électronique

Tél. dom. Tél. prof. Tél. portable

Profession

Diplômes

JE M'INSCRIS AU MODULE D'INTRODUCTION Date:

Je joins au présent bulletin :

- Deux photographies d'identité. 3 timbres-poste lettres 100 g. Copie carte d'identité
- Mon règlement de euro (à l'ordre de l'Académie de Sophrologie)

JE M'INSCRIS D'EMBLÉE À LA FORMATION DE SOPHROLOGUE

Prévue à la date

Je joins au présent bulletin

- mon règlement de 30 % = euro
- 2 photographies d'identité. 3 timbres-poste au tarif 100 g. Copie carte d'identité

Renvoyer ce bulletin et les documents joints à l'adresse ci-dessous :

Académie de Sophrologie, 20, rue Henri Bocquillon 75015 Paris.

Fait à le

Signature précédée de «lu et approuvé».

Conditions générales d'inscription :

Une semaine avant le début des stages dans le cas où le nombre de participants serait jugé insuffisant, l'Académie de Sophrologie se réserve le droit de reporter le stage. Les arrhes seraient intégralement restituées ou reportées sur le stage suivant, au choix. En cas d'annulation de notre part aucun remboursement de frais hormis l'inscription ne sera effectué. Le nombre de participants par stage est limité, les réservations sont faites par ordre d'arrivée des inscriptions.

ACADÉMIE DE SOPHROLOGIE DE PARIS

20 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris

Directrice administrative: Mme Chantal Tortochot

Permanence téléphonique: 01 45 57 27 20

du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h à 19h.

email: courrier@academie-sophrologie.fr

www.academie-sophrologie.fr

 **8** Boucicaut

